



Communiqué

26 août 2010

■ **Chambres de métiers et de l'artisanat : les artisans élisent leurs représentants en octobre**

Les nouveaux élus des artisans aux chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) seront désignés par vote des artisans de leur département du 28 septembre au 13 octobre 2010. Le vote se fait par correspondance et concerne près d'un million de personnes appelées à élire 3 600 artisans pour affronter les défis des cinq prochaines années et consolider la place du secteur de l'artisanat dans la vie économique.

Suite à la réforme des CMA menée dans le cadre de la RGPP (réforme générale des politiques publiques), les chefs d'entreprises artisanales vont désigner 35 membres au niveau départemental et entre 70 à 88 au niveau régional, pour un mandat de cinq ans.

Administrées par des élus, les chambres de métiers de l'artisanat de France métropolitaine et d'outre-mer représentent les intérêts généraux de l'artisanat et de ses 930 000 entreprises au niveau départemental, régional, national et européen.

Organisées en réseau de proximité, les chambres de métiers et de l'artisanat mettent à la disposition des entreprises artisanales des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la création/reprise à la transmission, en passant par toutes les phases de développement (gestion, export, développement durable, démarche qualité...)

Les CMA proposent également des formations en management aux chefs d'entreprises et à leurs salariés. Elles forment 180 000 apprentis chaque année dans 512 spécialités dans les Centres de formation des apprentis (CFA).

Outre la publication d'insertions appelant au vote dans la presse écrite, une campagne radio sera diffusée du 27 septembre au 8 octobre sur les ondes nationales et outre-mer.

Contact presse

Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcm.fr
Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
12 avenue Marceau - 75008 Paris
www.artisanat.fr